

**DELIBERATION DU Municipal  
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

D2024-008

Nombre de membres en exercice : 11  
 Nombre de membres présents : 9  
 Nombre de suffrages exprimés : 9  
 Nombre de pouvoirs : 1  
 Date de convocation : 22/02/2024

Séance du : 28/02/2024 à 18 heures 00

Le Municipal sous la présidence de GUEIDAN Laurette délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par HUCHET Annick, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL LE CHALARD**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		69 562,74		1 680,58		71 243,32
Opérations de l'exercice	335 184,87	337 102,41	105 639,30	141 551,82	440 824,17	478 654,23
<b>TOTAUX</b>	335 184,87	406 665,15	105 639,30	143 232,40	440 824,17	549 897,55
Résultats de clôture		71 480,28		37 593,10		109 073,38
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	335 184,87	406 665,15	105 639,30	143 232,40	440 824,17	549 897,55
Résultats définitifs		71 480,28		37 593,10		109 073,38

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Pour expédition conforme,



